

L-9905 TROISVIERGES

AVIS AU PUBLIC

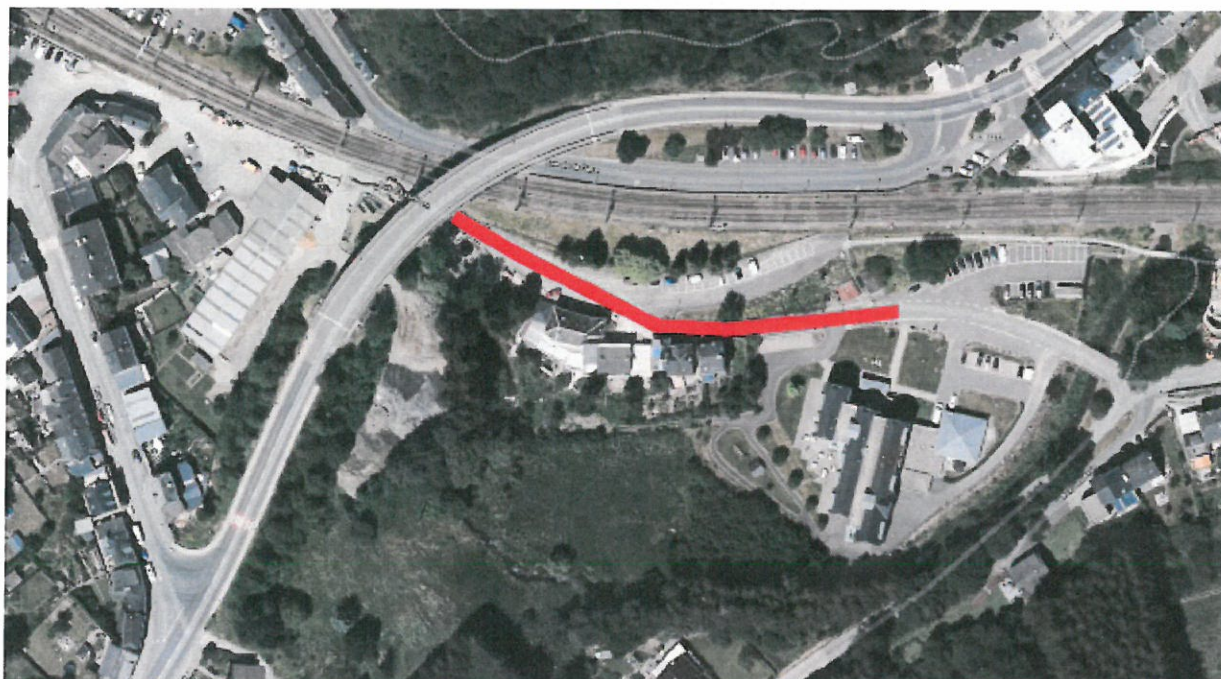
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 12 juillet 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Troisvierges, « rue Massen », et ceci à partir du 12 juillet 2019 jusqu'à la fin des travaux :

barrage complet du tronçon de route indiqué en couleur rouge sur le plan annexé

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre :

Edy Mertens



pour le secrétaire

enlever le 29/07/2019